

Les Bois, le 9 juillet 2010

Avis officiel No 7/2010

INSCRIPTION A L'ASSURANCE CHÔMAGE

Dans le cadre de la revendication de prestations de l'assurance-chômage, il appartient à l'assuré de se présenter à sa commune de domicile au plus tard le premier jour pour lequel il prétend à l'indemnité de chômage (art. 17, al. 2 LACI).

C'est pourquoi, la Commune vous invite à vous inscrire directement à l'**Office régional de placement (ORP) de Saignelégier, rue Bel-Air 5, Tél. 032/420.47.30**, durant la fermeture estivale du bureau communal.

L'ORP de Saignelégier sera également fermé du 2 au 13 août 2010. Durant cette période, vous pourrez atteindre l'ORP de Porrentruy au numéro de téléphone 032/420.39.40.



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Dans l'attente de l'obtention du permis de construire pour l'installation des Molocks, des containers provisoires sont à disposition de la population aux emplacements prévus (sous réserve de l'octroi du permis de bâtir).

Afin de préparer les abonnés au Service des déchets à l'utilisation de ces nouveaux containers, nous vous invitons à déposer vos ordures ménagères conditionnées dans des sacs agréés (sacs à ordures) de 35 à 110 litres. Les cartons seront écrasés et déposés en paquets ficelés dans les containers. Le respect de ces directives sera fondamental afin de permettre une bonne élimination des ordures ménagères.

Conformément au règlement communal concernant les déchets, le non-respect de ces directives peut entraîner une amende allant jusqu'à Fr. 1'000.00.

Le Conseil communal remercie les abonnés de leur précieuse collaboration.



Conseil communal